

Paris le 6 janvier 2026

Venezuela : le SAF appelle au respect absolu du droit international

Le Syndicat des avocat·es de France suit avec une extrême préoccupation l'agression militaire menée par les États-Unis contre le Venezuela dans la nuit du 2 au 3 janvier 2026, incluant des frappes sur des zones civiles et militaires ainsi que l'enlèvement du président vénézuélien, Nicolas Maduro, et de son épouse vers les États-Unis.

Le SAF rappelle que le respect du droit international et de la souveraineté des États sont des principes fondamentaux de l'ordre juridique mondial. Toute action militaire ou intervention qui se déroule sans mandat clair du Conseil de sécurité des Nations Unies ou sans justification reconnue par le droit international telle que la légitime défense ou un mandat d'arrêt de la CPI est illégale et ne peut que conduire à affaiblir le droit international, renforcer la loi du plus fort, et par conséquent le règlement des conflits par la force militaire.

Seule la mise en place d'un processus pacifique et démocratique, garantissant l'expression libre du peuple vénézuélien et le respect des droits civils et politiques, demeure la voie légitime pour résoudre durablement la situation en cours au Venezuela.

Face à ce qui constitue un crime d'agression au sens de l'article 8 bis du Statuts de Rome, le Syndicat des avocat·es de France appelle les autorités françaises, l'Union européenne et l'ensemble des acteurs internationaux à :

- Condamner l'agression des Etats-Unis et réaffirmer la souveraineté du Vénézuéla sur son territoire comme sur ses ressources ;
- Condamner l'enlèvement du président Vénézuélien en exercice et exiger sa libération ;
- Réaffirmer clairement le respect du droit international et de la Charte des Nations unies, et notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme bases de règlement des conflits internationaux.